



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

du

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

### **2024**

#### **VILLE D'ALBI**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulé.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la Ville d'Albi. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

## **PRÉAMBULE : Une situation financière contrastée pour les collectivités locales**

La situation des finances publiques demeure préoccupante. Annoncé autour de 6 %, le déficit public pour 2024 s'établirait finalement à 169,6 milliards d'euros, soit 5,8 % du PIB, selon les données encore provisoires de l'Insee (après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022).

Si le déficit des administrations publiques locales (APUL) reste relativement contenu en proportion du PIB (0,6 %), il contribue à la dégradation du déficit public à hauteur de 0,2 point de PIB en 2024 (7,2 Mds€), sous l'effet notamment de recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en baisse, et de dépenses en progression (+4,4 % après +7 % en 2023), en particulier celles d'investissement.

La dette de l'ensemble des administrations publiques (APU) augmente de 202,7 milliards d'euros en 2024, à 3 305,3 Mds€, et atteint 113 % du PIB (après 109,8 % en 2023). À fin 2024, l'État représente plus de 81 % de la dette publique, les administrations de sécurité sociale 9 %, les administrations publiques locales 8 %, et les organismes divers d'administration centrale 2 %, des parts relativement stables d'une année sur l'autre.

Les chiffres provisoires publiés par l'État mi-mars 2025 indiquent un recul de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) des collectivités, finalement contenue à -7 % en 2024 (après -9,1 % en 2023) avec des résultats hétérogènes en fonction de chaque niveau de collectivité : une baisse limitée à -1,1 % pour le bloc communal, une légère progression pour les régions (+1,2 %), tandis que les départements voient leur épargne chuter de -30,5 % (après -40 % en 2023).

Le fléchissement de l'épargne brute n'a toutefois pas empêché les collectivités d'accroître leurs investissements de +5,7 % en 2024 (85,2 milliards d'euros). Pour le bloc communal, l'année 2024 est marquée par un niveau d'investissement très élevé, porté par une forte progression des dépenses d'équipement (+10,7%). Cette progression s'inscrit dans le cycle électoral, les communes cherchant à finaliser leurs projets avant les prochaines échéances municipales.

## I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'Albi d'assurer les différentes activités municipales au quotidien. La section de fonctionnement regroupe ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### a. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 69,41 M€ en 2024.

K€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)</b>	<b>60 305</b>	<b>62 257</b>	<b>64 038</b>	<b>68 177</b>	<b>69 415</b>
Atténuations de charges (013)	216	230	372	303	362
Produits des services (70)	5 801	6 952	7 425	7 372	7 470
Impôts et taxes divers (73)	39 512	41 058	41 980	44 091	45 927
Dotations et participations (74)	12 522	12 155	12 633	14 465	13 879
Produits divers de gestion courante (75)	1 554	1 352	1 363	1 745	1 643
Intérêts dette récupérable (76)	410	248	182	129	93
Autres	290	262	82	73	41

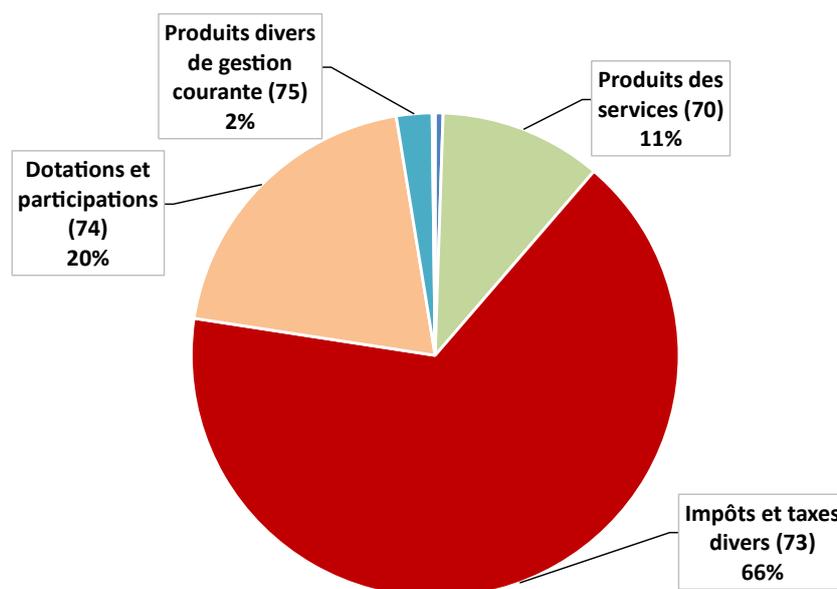
Les impôts et taxes représentent 2/3 des recettes réelles de fonctionnement. Leur dynamique a été alimentée en 2024 par la perception de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 1,24 M€ et par la revalorisation nationale des bases de +3,9%. Le produit fiscal direct (TFPB, TFPNB, THRS et THLV) progresse de +3,7% en 2024, soit une recette supplémentaire de +1,28 M€. A l'opposé, les droits de mutation à titre onéreux s'établissent à 1,80 M€ contre 2,13 M€ en 2023. La taxe sur l'électricité, facialement en

baisse (-0,29 M€), revient au niveau moyen constaté sur les années précédentes. L'exercice 2023 avait effectivement donné lieu à la perception de reliquats liés à l'harmonisation des tarifs au niveau national et à des régularisations au titre d'exercices antérieurs.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent 7,47 M€ et sont en progression de +1,3 % par rapport à 2023. Ils sont composés essentiellement des remboursements de personnels mis à disposition (4,25 M€ pour le musée Toulouse Lautrec, le CCAS et l'Agglomération), des repas fournis dans le cadre du portage à domicile (1,3 M€), des participations des usagers aux services publics locaux (0,87 M€ pour l'accueil périscolaire, 0,51 M€ pour la petite enfance, 0,31 M€ pour les centres de loisirs...), des occupations du domaine public (0,17 M€), et des cimetières (0,16 M€). L'évolution de ce chapitre s'explique, à la fois par des facteurs structurels (périmètre élargi pour la production des repas au titre des ententes intercommunales et la convention de partenariat avec VYV3 Terres d'Oc) et par la hausse des remboursements du personnel mis à disposition auprès des structures partenaires (tenant compte des différentes mesures salariales nationales et de la refonte du régime indemnitaire).

L'exercice 2023 avait été marqué par l'éligibilité à la dotation « filet de sécurité » (1,56 M€), ce qui explique la baisse des dotations et participations de -4,0% observée en 2024. Hors cet effet, ce chapitre progresse de +7,6% en 2024. La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 63% des recettes de ce chapitre budgétaire. Elle s'élève à 8,7 M€ en 2024 et a progressé de +2,0% par an entre 2020 et 2024. Cette croissance est concentrée sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation forfaitaire (DF) étant stabilisée depuis 2018 avec l'arrêt de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

**Structure des recettes réelles de fonctionnement 2024 :**  
**69,4 M€ (+1,2 M€ / 2023)**



## b. Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles comprennent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. En recettes, elles sont notamment constituées des écritures de neutralisation des subventions d'investissement, de constatation des travaux en régie ou des écritures de cessions.

En 2024, ces recettes représentent un montant de 597 488,05 € et sont entièrement composées de reprises de subvention. Des dépenses d'ordre ont été constatées pour les mêmes sommes en investissement.

## c. Les dépenses réelles de fonctionnement

Le contexte économique et la situation internationale pèsent directement sur les charges de fonctionnement de la Ville d'Albi. Malgré des efforts de gestion et un pilotage serré, la trajectoire de maîtrise des dépenses reste contrainte par ce contexte et notamment les variations du taux d'inflation.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 60,55 M€ en 2024.

K€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)</b>	<b>51 550</b>	<b>52 766</b>	<b>57 515</b>	<b>58 753</b>	<b>60 554</b>
Charges à caractère général (011)	11 000	11 926	14 234	13 909	15 019
Charges de personnel (012)	29 230	30 286	31 375	32 419	33 512
Autres charges de gestion courante (65)	8 972	8 494	10 034	10 407	9 865
Frais financiers (66)	1 107	900	814	923	980
Subventions d'équilibre budgets annexes	1 127	1 048	927	831	917
Autres	114	112	130	264	261

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la ville (55%). Elles s'accroissent de +3,4% en 2024 (+1,1 M€). Elles ont été pour partie impactées par des mesures décidées au niveau national : effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +1,5 %, augmentation du SMIC, refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie B et C. Ces mesures nationales ont été complétées par des mesures internes à la collectivité dont la principale est la revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les charges à caractère général représentent un quart des dépenses réelles de fonctionnement. Fortement impactées par les effets de l'inflation, elles ont continué de croître en 2024, et ce malgré la diminution des dépenses d'énergie (-443 k€, soit une baisse de 12,7 % par rapport à 2023). La persistance de l'inflation, bien qu'en net ralentissement,

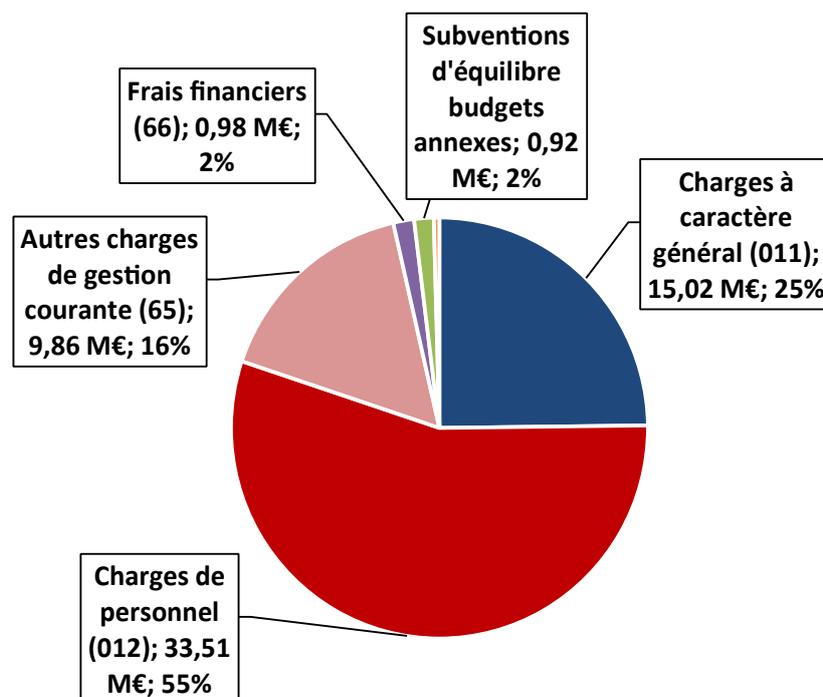
impacte de nombreux postes notamment la maintenance (+42%), les fournitures (+20%), le carburant (+13%), les denrées alimentaires (+13%).

Certains facteurs exceptionnels ont également contribué à l'évolution de ces charges. Au titre de la restauration collective par exemple, l'évolution de +452 k€ s'explique par les nouvelles prestations réalisées pour la mutualité VYV3 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ainsi que par l'élargissement du périmètre de l'entente intercommunale pour la restauration collective. Cela a généré des recettes et a nécessité l'achat de denrées alimentaires supplémentaires.

Les autres charges de gestion courante diminuent facialement en 2024 (-5,2% / -542 K€). En fait, c'est un maintien si on prend en compte les avances et subventions exceptionnelles faites en 2023 (Arpèges et Trémolos, SASP Sporting Club Albigeois). En effet, la Ville d'Albi a continué à soutenir en 2024 les partenaires historiques majeurs (Carnaval, Office de tourisme, Albi Rugby League XIII, la Scène Nationale d'Albi) et les subventions ont même augmenté pour le CCAS (2,2 M€ au total soit +10 % par rapport à 2023) et le musée Toulouse-Lautrec (0,84 M€ au total soit +10,5 % par rapport à 2023) pour préserver leur capacité financière et permettre le déploiement de leurs actions.

Enfin, les frais financiers sont restés relativement stables sur un an, grâce au profil de désendettement de la dette ancienne qui a permis d'amortir la hausse progressive des frais financiers de la dette nouvelle (9 M€ mobilisés en 2023).

**Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2024**  
**: 60,55 M€**  
**(+1,80 M€ / 2023)**



## d. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles comprennent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. En dépenses, elles sont principalement constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens ou des écritures de cessions.

En 2024, ces dépenses représentent un montant de 6 352 191,44 €. Des recettes d'ordre ont été constatées pour la même somme en investissement.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la collectivité et concerne les projets de la commune à moyen ou long terme.

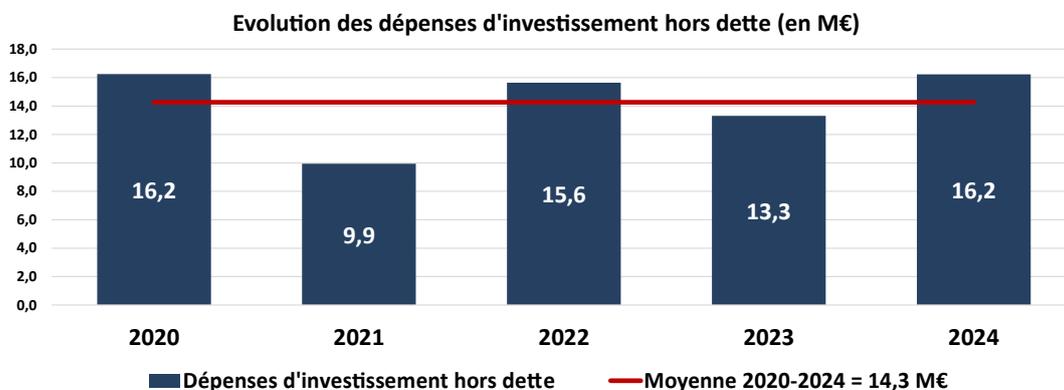
Il regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes et sur des structures en cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement réalisés, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires au financement des opérations d'équipement.

### a. Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement hors dette (dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées et opérations pour compte de tiers) se sont élevées à 16,2 M€.



Les principales dépenses d'équipements se sont articulées autour des thématiques suivantes :

#### 1/ La transition écologique et le développement durable :

La Ville a poursuivi en 2024 son plan pluriannuel de rénovation énergétique de son patrimoine avec 2,53 M€ pour la rénovation des écoles et 328 k€ pour la végétalisation des cours d'écoles. Elle a par ailleurs poursuivi plusieurs actions dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en tant que chef de file (156 k€), et finalisé les aménagements sur les jardins de Saint-Viateur et le nouveau jardin public de la Madeleine.

#### 2/ L'amélioration du quotidien des usagers et associations :

L'année 2024 aura vu la finalisation du projet de nouvelle halte-garderie de la Négrouillère (1,34 M€), et la modernisation et réhabilitation d'installations sportives (gymnase Jean Jaurès pour 129 k€, terrains de padel pour 69 k€, et création d'une tribune avec espaces réceptifs sur Mazicou pour 159 k€).

S'agissant du patrimoine historique, la Ville a continué à assurer l'entretien et la restauration de ses églises (252 k€) avec notamment l'achèvement du chantier de restauration de l'orgue de la collégiale Saint-Salvi. En parallèle, une enveloppe de 1,25 M€ a été consommée pour l'entretien des autres bâtiments.

#### 3/ L'embellissement de l'espace public :

La Ville s'engage pleinement au renouvellement urbain de ses quartiers. Au total, 2,32 M€ ont été dépensés sur l'année 2024 pour ce programme, dont 1,85 M€ pour la restructuration de la maison de quartier de Cantepau et du square Bonaparte. L'année 2024 aura également été celle de la finalisation du premier volet du budget participatif pour 211 K€ (aire de street workout, aire de jeux à la Mouline, plaques « Ici commence la rivière Tarn »...).

#### 4/ L'innovation et l'attractivité :

Se retrouvent dans cette thématique deux projets phares : Albility et le projet Escal Lapérouse, des mondes à explorer. Concernant Albility, 353 K€ ont été consommés au titre des travaux de rénovation du futur centre de formation aux mobilités décarbonées. Pour l'Escal Lapérouse, les enveloppes 2024 ont pour partie été consacrées aux premiers honoraires versés à l'équipe retenue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre.

En complément de ces projets, la Ville d'Albi a mobilisé 1,51 M€ pour le foncier (propriété Vigné pour 660 K€, ensemble immobilier sur la Guitardié pour 320 K€, préemption d'un fonds de commerce rue Croix verte pour 250 K€...), investi 1,27 M€ pour l'équipement des services (mobiliers, matériels...), et renouvelé sa flotte automobile pour 377 K€. La Ville a également versé 784 K€ de subventions d'équipement, en particulier dans les domaines de

la culture (320 K€), des projets urbains (205 K€), du sport (174 K€) et des affaires sociales (47 K€).

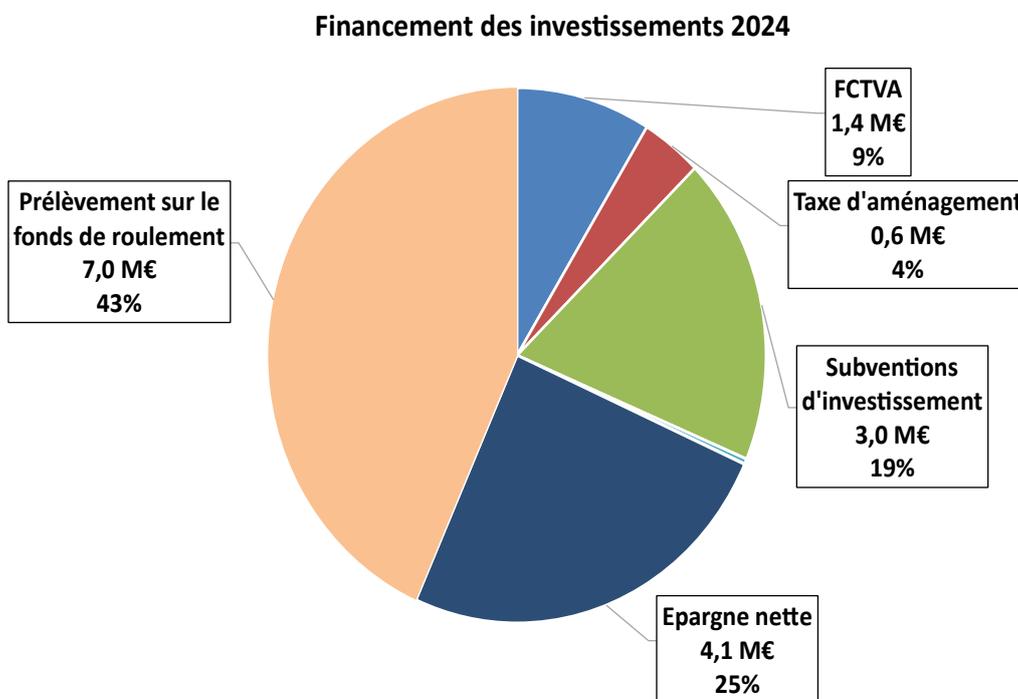
Enfin, la Ville d'Albi a reversé 377 K€ de taxe d'aménagement à l'Agglomération (40% du produit collecté en 2023).

En 2024, les dépenses d'ordre de transfert entre sections se sont chiffrées à 678 551,34 €. Il s'agit de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements pour 597 488,05 € et des opérations patrimoniales pour 81 063,29 €. Des recettes d'ordre ont été constatées pour la même somme en fonctionnement (cf. I.b) et en investissement (cf. II.b).

### b. Le financement de l'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 ont été financées par l'épargne nette (4,1 M€), les recettes définitives d'investissement (5,1 M€ dont 1,75 M€ de fonds de concours versés par l'Agglomération), et l'excédent de clôture reporté à hauteur de 7 M€. En effet, le fonds de roulement fin 2023 était élevé du fait de la mobilisation anticipée d'un emprunt (9 M€) pour financer les reports. De ce fait, aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire en 2024 et l'excédent global de clôture retrouve fin 2024 un niveau proche de 2022 (3,1 M€ fin 2024 et 2,7 M€ fin 2022).

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements s'élève à 25% en 2024.



En 2024, les recettes d'ordre de transfert entre sections représentent un montant de 6 433 254,73 €. Elles sont constituées des écritures de dotation aux amortissements pour 6 352 191,44 € et des opérations patrimoniales pour 81 063,29 € (principalement des remboursements d'avances sur marchés de travaux). Des dépenses d'ordre ont été constatées pour la même somme en fonctionnement (cf. I.d) et en investissement (cf. II.a).

### III. L'encours de dette et sa structure

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élevait à 44,5 M€ dont 7,3 M€ de dette récupérable (7,1 M€ remboursés par l'Agglomération dans le cadre du transfert de compétence voirie large et 0,15 M€ remboursés par les budgets annexes). **L'encours de dette net est donc de 37,2 M€.**

Il est positionné à 95,5% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte GISSLER. Les autres produits concernent des contrats financiers structurés.

Le taux moyen de l'encours s'élève à 2,06% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 10 ans et 10 mois, soit des ratios un peu meilleurs que fin 2023.

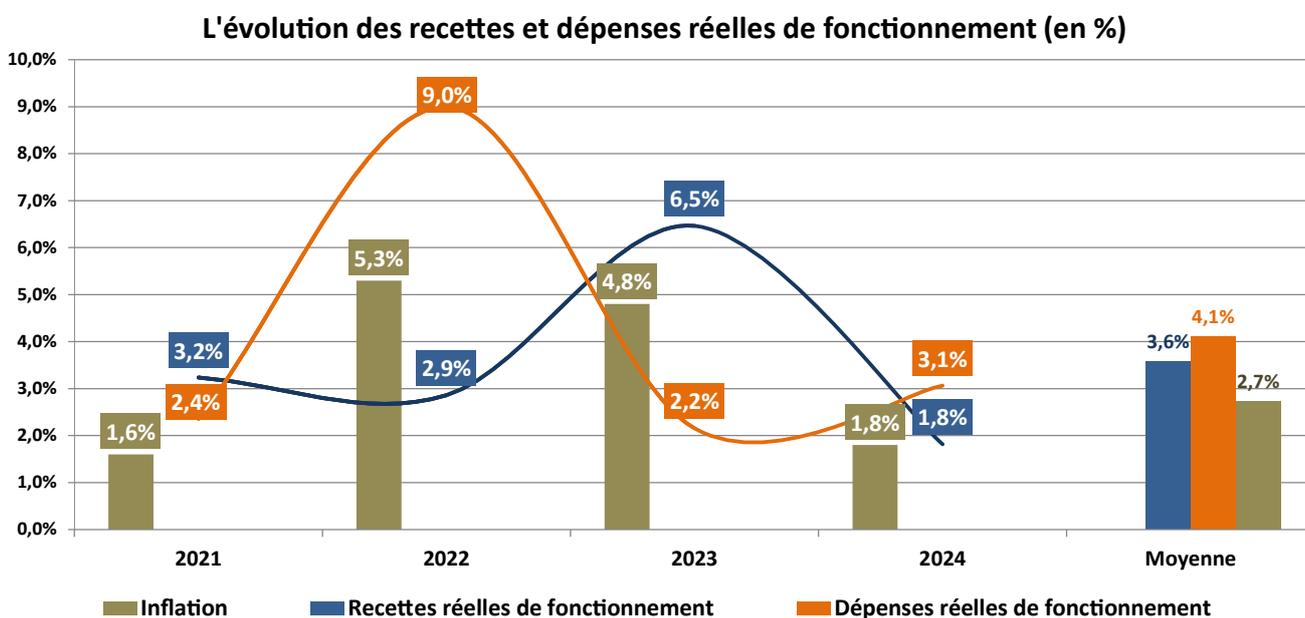
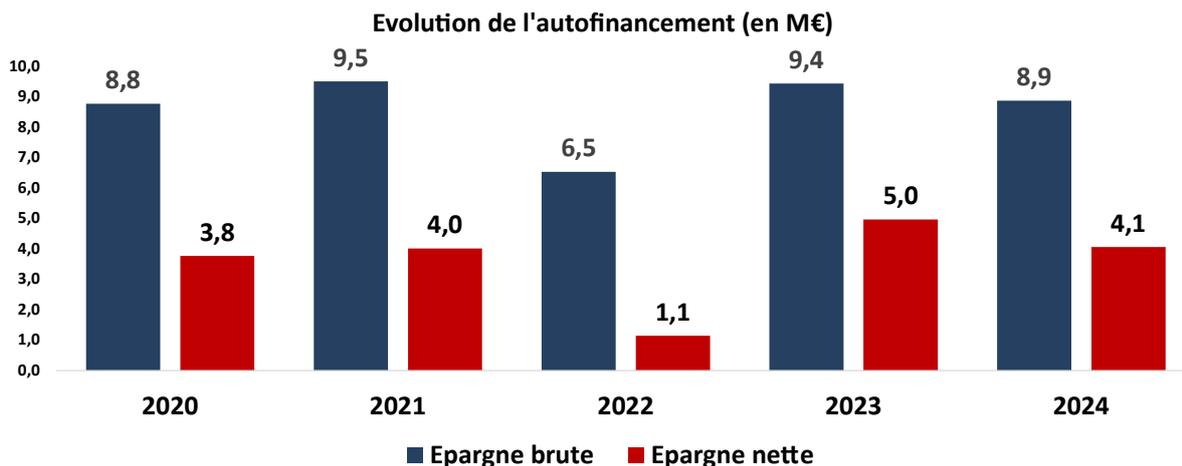
La répartition des prêteurs au 31/12/2024 est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	10 069 547 €	22,65 %
SOCIETE GENERALE	8 176 144 €	18,39 %
ARKEA	6 116 667 €	13,76 %
CREDIT AGRICOLE	5 963 070 €	13,41 %
CREDIT MUTUEL	5 476 675 €	12,32 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	3 922 807 €	8,82 %
BANQUE POPULAIRE	2 478 884 €	5,58 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 608 867 €	3,62 %
Autres prêteurs	642 756 €	1,45 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>44 455 415 €</b>	<b>100,00 %</b>

### IV. Les indicateurs financiers

#### a. L'épargne brute et l'épargne nette

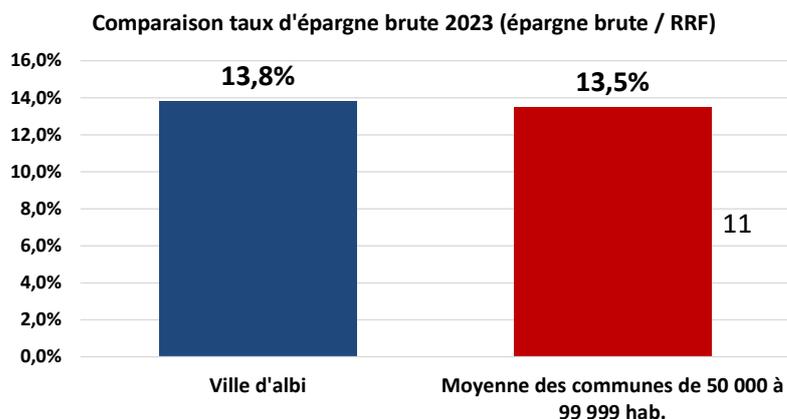
En 2024, l'épargne brute de la Ville d'Albi a diminué de 6 %. Elle s'élève à 8,9 M€ (niveau de 2020) et représente 12,8% des produits de fonctionnement.



Si on retire en 2023 la dotation filet de sécurité (recette exceptionnelle), l'épargne brute est observée en progression de +12,7% en 2024, sous l'effet d'une dynamique des recettes de fonctionnement (revalorisation de 3,9% des bases d'imposition et perception de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 1,24 M€).

La diminution de l'épargne nette est plus marquée (-0,9 M€) que celle de l'épargne brute (-0,6 M€) en raison de l'augmentation du remboursement du capital de dette (+0,3 M€).

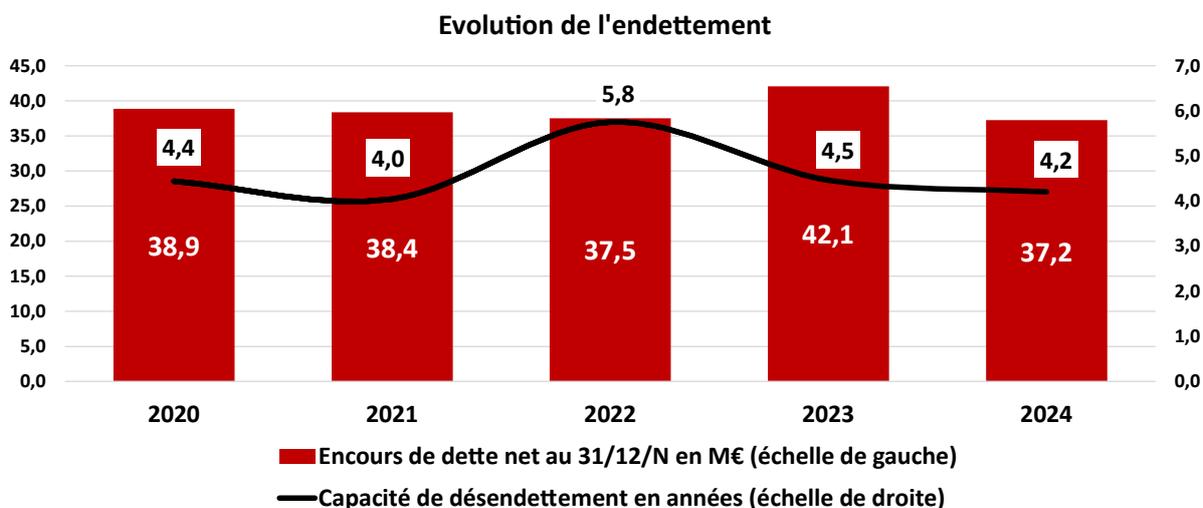
En 2024, l'épargne brute a représenté 12,8% des recettes de fonctionnement (après 13,8 % en 2023). Ce niveau



d'autofinancement de la Ville est proche de la moyenne des communes de taille comparable (taux d'épargne brute de 13,5% en 2023).

### b. La capacité de désendettement

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la ville d'Albi était de 4,2 années. Cet indicateur se réduit en 2024 du fait de la diminution de l'encours de dette (-11%). Ceci signifie que la Ville pourrait rembourser sa dette rapidement (4,2 années) si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.



Cette capacité de désendettement traduit un niveau d'endettement modéré puisque les seuils d'alerte généralement admis se situent entre 10 et 12 ans.

En 2023, la capacité de désendettement de la ville d'Albi était inférieure de plus d'une année à la moyenne des villes de taille comparable (5,8 années).

## V. Les résultats du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 9 617 201,65 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 6 200 217,21 €, qui se décompose comme suit :

- résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -6 474 695,22 €
- solde des restes à réaliser : 274 478,01 €

Pour couvrir ce déficit d'investissement, il est proposé un projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se traduit par les écritures suivantes :

- affectation au compte 1068 en investissement : + 6 200 217,21 €
- report du résultat en section de fonctionnement : + 3 416 984,44 € (9 617 201,65 € - 6 200 217,21 €)
- report du résultat en section d'investissement : - 6 474 695,22 €

	<b>Fonctionnement</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice (1)	3 154 015,93 €
Résultat de fonctionnement reporté (2)	6 463 185,72 €
<b>Résultat de fonctionnement (3) = (1) + (2)</b>	<b>9 617 201,65 €</b>

	<b>Investissement</b>
Solde d'exécution de l'exercice (dont excédent de fonctionnement capitalisé) (4)	-10 187 609,73 €
Solde d'exécution reporté (5)	3 712 914,51 €
<b>Solde d'exécution (6) = (4) + (5)</b>	<b>-6 474 695,22 €</b>

	<b>Restes à réaliser Investissement</b>
Restes à réaliser de dépenses (7)	16 731 132,93 €
Restes à réaliser de recettes (8)	17 005 610,94 €
<b>Solde des restes à réaliser (9) = (8) - (7)</b>	<b>274 478,01 €</b>

<b>Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement (10) = (6) + (9)</b>	<b>-6 200 217,21 €</b>
--	------------------------

<b>Résultat global de clôture (10) = (3) + (10)</b>	<b>3 416 984,44 €</b>
---	-----------------------

## VI. Les budgets annexes

### a. Le budget annexe de l'aérodrome

Le budget 2024 est marqué par une stabilité des charges de fonctionnement malgré l'augmentation des fluides et l'impact des mesures salariales nationales. Les principales ressources sont constituées de la vente de carburants, de la redevance aéronautique, des autorisations d'occupation temporaires et des participations du budget annexe Contrôle et exploitation aériens (BACEA) et du budget général de la ville au travers d'une subvention d'équilibre.

L'investissement marque le lancement des opérations de restructuration de la tour de contrôle qui se termineront en 2025.

Le compte administratif 2024 du budget annexe de l'aérodrome fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 19 083,60 € et de 87 502,73 € pour la section d'investissement.

En tenant compte du solde des restes à réaliser (- 503,62 €), le résultat global de clôture est de 106 082,71 €, en progression de 20 709,99 €.

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement de l'exercice (1)	3 797,24 €
Résultat de fonctionnement reporté (2)	15 286,36 €
<b>Résultat de fonctionnement (3) = (1) + (2)</b>	<b>19 083,60 €</b>

	Investissement
Solde d'exécution de l'exercice (dont excédent de fonctionnement capitalisé) (4)	9 514,37 €
Solde d'exécution reporté (5)	77 988,36 €
<b>Solde d'exécution (6) = (4) + (5)</b>	<b>87 502,73 €</b>

	Restes à réaliser Investissement
Restes à réaliser de dépenses (7)	256 497,62 €
Restes à réaliser de recettes (8)	255 994,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (9) = (8) - (7)</b>	<b>-503,62 €</b>

<b>Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement (10) = (6) + (9)</b>	<b>86 999,11 €</b>
--	--------------------

<b>Résultat global de clôture (10) = (3) + (10)</b>	<b>106 082,71 €</b>
---	---------------------

Aucune dette n'est à constater sur ce budget annexe.

## b. Le budget annexe du parc des expositions

Les dépenses de fonctionnement concernent majoritairement les frais de remboursement d'assurances, le paiement de la taxe foncière et la dotation aux amortissements. Le financement est assuré par le versement de la redevance d'exploitation du site versée par la SEM Albi Expo (affermage) et des loyers de la SARL GM AUTOSUR.

Aucune réalisation d'investissement n'est à noter sur 2024 hormis la reprise du déficit de résultat de l'exercice 2023. En revanche, 56 760 € de crédits ont été reportés sur 2025 principalement pour les frais relatifs aux prestations de maîtrise d'œuvre et d'OPC<sup>1</sup> pour la restructuration de l'espace d'accueil central du parc des expositions.

Les recettes d'investissement concernent exclusivement la dotation aux amortissements et la reprise de l'excédent constaté en 2023.

Le compte administratif 2024 du budget annexe du parc des expositions fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 36 859,49 € et de 77 811,32 € pour la section d'investissement.

En tenant compte du solde des restes à réaliser (- 60 €), le résultat global de clôture est de 114 610,81 €, en progression de 111 842,19 €.

	<b>Fonctionnement</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice (1)	34 090,87 €
Résultat de fonctionnement reporté (2)	2 768,62 €
<b>Résultat de fonctionnement (3) = (1) + (2)</b>	<b>36 859,49 €</b>

	<b>Investissement</b>
Solde d'exécution de l'exercice (dont excédent de fonctionnement capitalisé) (4)	84 160,11 €
Solde d'exécution reporté (5)	-6 348,79 €
<b>Solde d'exécution (6) = (4) + (5)</b>	<b>77 811,32 €</b>

	<b>Restes à réaliser Investissement</b>
Restes à réaliser de dépenses (7)	56 760,00 €
Restes à réaliser de recettes (8)	56 700,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (9) = (8) - (7)</b>	<b>-60,00 €</b>

<b>Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement (10) = (6) + (9)</b>	<b>77 751,32 €</b>
--	--------------------

<b>Résultat global de clôture (10) = (3) + (10)</b>	<b>114 610,81 €</b>
---	---------------------

1 OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier

Aucune dette n'est à constater sur ce budget annexe.

### c. Le budget annexe des opérations immobilières à caractère économique (OICE)

Le budget annexe OICE est un budget créé pour la construction de bâtiments relais. Il se décline en opérations dont les résultats d'exercice s'équilibrent au travers d'une subvention d'équilibre de la ville ainsi que par la reprise des résultats antérieurs. Aucune nouvelle opération n'a été introduite sur ce budget en 2024.

Les dépenses de fonctionnement consacrent majoritairement le paiement des taxes foncières (cinéma et restaurant des Cordeliers, bâtiment route de Millau), le remboursement des intérêts de la dette et la dotation aux amortissements. Les recettes sont quant à elles constituées des loyers versés pour l'exploitation de l'ensemble immobilier des Cordeliers (cinéma et restaurant) et du versement de la redevance d'occupation par la société AIR GAMMA. À cela s'ajoute le remboursement de la taxe foncière payée pour ces deux ensembles immobiliers et la subvention d'équilibre versée par le budget général.

La section d'investissement tient compte principalement du remboursement du capital de l'emprunt en dépenses et de la dotation aux amortissements en recettes. L'encours de dette continue de diminuer (- 581 k€) pour s'établir au 31 décembre 2024 à 1,9 M€. Sauf nouveaux emprunts, il sera échu en 2028.

Le compte administratif 2024 du budget annexe OICE fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 34 946,32 € et de 0,05 € pour la section d'investissement.

Le résultat global de clôture est de 34 946,37 €, en progression de 60 833,21 €.

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement de l'exercice (1)	60 833,20 €
Résultat de fonctionnement reporté (2)	-25 886,88 €
<b>Résultat de fonctionnement (3) = (1) + (2)</b>	<b>34 946,32 €</b>

	Investissement
Solde d'exécution de l'exercice (dont excédent de fonctionnement capitalisé) (4)	0,01 €
Solde d'exécution reporté (5)	0,04 €
<b>Solde d'exécution (6) = (4) + (5)</b>	<b>0,05 €</b>

	Restes à réaliser Investissement
Restes à réaliser de dépenses (7)	0,00 €
Restes à réaliser de recettes (8)	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (9) = (8) - (7)</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement (10) = (6) + (9)</b>	<b>0,05 €</b>
--	---------------

<b>Résultat global de clôture (10) = (3) + (10)</b>	<b>34 946,37 €</b>
---	--------------------

Liste des abréviations utilisées :

- CCAS : Centre communal d'actions sociales
- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- DF : Dotation forfaitaire
- DNP : Dotation nationale de péréquation
- DSU : Dotation de solidarité urbaine
- DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
- FCTVA : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- PIB : Produit intérieur brut
- TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- THLV : Taxe d'habitation sur les locaux vacants

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025



ID : 081-218100048-20250630-DEL9\_25\_084B-BF